

Aide aux communes

Montpellier, le 13 janvier 2026

Le Département de l'Hérault accompagne les communes dans leurs projets

Malgré les restrictions budgétaires, le Département de l'Hérault reste solidaire et mobilisé auprès des communes, pour garantir la protection des habitants et des communes et le développement équilibré du territoire. A travers un appui technique et le cofinancement des projets des collectivités, il entend ainsi apporter un service public essentiel de proximité, un soutien adapté et cohérent à chaque collectivité.

Si en 2025, le Département de l'Hérault a dû faire face à une situation budgétaire particulièrement tendue, marquée par une baisse des recettes et une hausse constante des charges imposées par l'Etat, le Département de l'Hérault a choisi de rester engagé aux côtés des communes pour garantir le développement équilibré du territoire.

Le Département accompagne les communes dans l'amélioration des infrastructures et des services de terrain, au plus près des besoins des habitants et des communes, un soutien adapté et cohérent à chaque collectivité : appui technique et cofinancement des projets des collectivités, préservation de la ressource en eau et prévention du risque inondation, maillage des services publics du territoire tant sur le numérique que sur la mobilité, la sécurité au travers du SDIS 34, maintien de l'attractivité et de la cohésion au travers d'actions culturelles et sportives...

Un programme de sauvegarde dédié aux communes

Malgré les très fortes contraintes budgétaires, le Département s'est engagé à poursuivre ses efforts pour maintenir une dynamique de développement qui bénéficie à l'ensemble du territoire. A cet effet, un nouveau **Programme de Sauvegarde de Cofinancement Territorial (PSCT)** a été mis en œuvre en 2025 par le Département afin d'éviter la perte de subventions d'autres co-financeurs (Etat, Région, Union Européenne et Agence de l'eau notamment). Ce programme soutient la mise en œuvre d'actions locales répondant aux enjeux d'aménagement, d'attractivité et de transition, tout en garantissant la pérennité et l'optimisation des cofinancements. Le PSCT permet de soutenir des projets portés par les communes, et ainsi de répondre aux enjeux prioritaires pour les collectivités et les habitants de l'Hérault.

En 2025, le Département a financé 83 dossiers pour un montant global de **7 367 679€** ; parmi lesquels **34 projets liés à l'eau et l'assainissement** (19 projets concernant l'eau potable, 13 l'assainissement, 2 la recherche d'eau) à hauteur de **3 172 679€**.

Service presse Département Hérault

Eléonore AVENET 04 67 67 67 23 – 07 70 00 69 38

Laura ROLAND 04 67 67 67 04 – 07 89 05 05 44

Florence BALDIT 04 67 67 49 04 - 06 46 12 70 09 (Béziers et Ouest du Département)
presse@herault.fr

Un appui financier, technique et stratégique

Crée en 2018, l'agence départementale **Hérault Ingénierie apporte une assistance d'ordre technique, juridique et financier à ses adhérents**. L'agence exerce des missions d'assistance technique réglementaire auprès des communes qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans les domaines de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques, de l'habitat, de la voirie et de la mobilité.

Le Département intervient également auprès des communes en matière d'électrification, d'éclairage public et de transition énergétique via **Hérault Énergies**, ainsi qu'en matière d'urbanisme avec le **CAUE 34** (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Hérault).

L'eau et l'assainissement : un service public vital

Partenaire historique des communes, **le Département de l'Hérault agit à chaque étape du cycle de l'eau** : de la recherche en eau potable à l'assainissement, de la préservation des milieux aquatiques à la prévention des inondations. Dans un contexte de changement climatique, le Département s'est engagé dans **l'élaboration d'une stratégie départementale** depuis juin 2024, et entend poursuivre en 2026 sa politique volontariste afin de garantir un accompagnement adéquat auprès des territoires les plus ruraux et les plus vulnérables.

Le Département déploie aux côtés des acteurs locaux une **expertise et des outils à la pointe pour évaluer, suivre et gérer la ressource en eau**. Ces actions sont essentielles pour assurer aux Héraultais un accès à une eau de qualité et préserver les écosystèmes vivants du territoire.

Le Département innove à tous les niveaux : identification des fuites d'eau par télérelève des compteurs, récupération d'eau en toiture des grands bâtiments, gestion efficiente de l'arrosage des espaces verts... Il évalue la qualité et la quantité de la ressource en eau, en réalisant notamment des suivis de la qualité des eaux de surface, mais aussi des nappes souterraines.

Avec **Hérault Ingénierie**, il intervient également en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage dans les opérations d'assainissement, d'adduction d'eau potable et d'hydrogéologie. L'agence participe aussi à **la surveillance des stations d'épuration des collectivités** qui en font la demande et à la régularisation de leurs points de captage.

A titre d'exemples, le Département a financé la remise en état d'un réseau de fossés hydrauliques envasés, à Sérignan et Portiragnes (30 % du coût total des travaux). Ou encore, avec son service Hérault ingénierie, il a aidé le Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de la région de Ganges à sécuriser la ressource en eau de 8 500 habitants des communes de Ganges, Laroque, Cazilhac, Moulès-et-Baucels à travers différentes actions (la recherche d'une nouvelle source, la mise en production avec des forages, la construction d'une nouvelle station de traitement dotée d'un système d'ultra filtration, et la création d'un réseau d'acheminement de l'eau entre le pompage et la station d'exploitation).

Par ailleurs, le Département possède et gère **plusieurs ouvrages hydrauliques**, comme les 2 barrages dans l'Hérault – le barrage des Olivettes à Vailhan et celui du Salagou à Clermont-L'Hérault) dont il est propriétaire. Enfin, il participe à la gouvernance de l'eau à l'échelle des bassins versants aux côtés des autres acteurs de l'eau.

Protection du littoral : une politique volontariste aux côtés des collectivités

Le Département de l'Hérault mène une politique volontariste en faveur du littoral et de la mer : gestion du trait de côte, préservation des espaces naturels, accompagnement des ports et des filières maritimes. Cette action s'inscrit dans la **stratégie Hérault Littoral 2019-2030**, qui vise à adapter le littoral aux effets du changement climatique, à valoriser ses richesses environnementales et culturelles, à en favoriser l'accessibilité, et à mieux articuler littoral et arrière-pays.

En tant que membre des EPTB (Etablissement Public Territoriaux de Bassin), il contribue à **l'élaboration des documents de planification de la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques**, et accompagne financièrement les maîtres d'ouvrage (EPTB, EPCI) qui portent des actions de

réduction du risque inondation et de gestion des milieux aquatiques inscrites aux PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations) et aux contrats de rivière à l'échelle des bassins versants.

Par exemple en 2025, il a notamment aidé :

- La Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée pour le confortement des digues de Saint-Thibéry et Florensac
- La communauté de communes Vallée de l'Hérault sur le plan de gestion cours d'eau et le schéma de gestion des zones alluviales du Valpudese à Lussac
- Le syndicat mixte Aude Centre pour les travaux de confortement du système d'endiguement de l'Espène à Olonzac
- L'EPTB Vidourle pour la maîtrise d'œuvre des travaux de ressuyage de la plaine de Lunel et Marsillargues
- L'EPTB Hérault pour les travaux de restauration de la Thongue à Pouzolles
- L'EPTB Or dans l'étude préalable à l'amélioration de la connectivité latérale des Dardaillons à Saint-Just
- Montpellier Méditerranée Métropole dans son plan de gestion des bassins versants de l'Estelle et de la Lironde Aval...

Le Département accompagne **les stratégies locales de gestion du trait de côte** et les actions portées par les EPCI, comme par exemple en 2025 la communauté d'agglomération Pays de l'Or dans l'étude d'avant-projet de murets sur le front de mer à Palavas. Acteur de référence, il anime également depuis plus de vingt ans **un observatoire du littoral** chargé de suivre l'évolution du trait de côte. Véritable outil d'aide à la décision, il produit de nombreuses expertises (mesures topo-bathymétriques, relevés du trait de côte, suivis photographiques, bilans annuels...) indispensables à la compréhension et à l'anticipation des phénomènes littoraux.

En 2026, le Département de l'Hérault et Sète Agglopôle Méditerranée souhaitent renforcer leur action partenariale autour de l'observation du littoral et de l'adaptation aux risques liés au changement climatique. Ce cadre commun vise à mutualiser les compétences, à assurer la complémentarité des actions publiques et à structurer un réseau d'observatoires locaux articulés autour de l'observatoire départemental. Plusieurs actions pourront ainsi être menées conjointement : mutualisation des suivis topo-bathymétriques, études et expertises techniques spécifiques, mise en réseau avec d'autres observatoires thématiques (foncier, habitat, tourisme...) et actions communes de sensibilisation, notamment avec l'Observatoire citoyen du littoral héraultais.

Le Département entend également apporter son soutien financier aux collectivités dans le cadre du **Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) 2026-2032** élaboré par le Syndicat mixte du Bassin de Thau (SMBT) et visant à renforcer la connaissance du risque, améliorer les capacités de surveillance et de gestion de crise, et mettre en œuvre des actions de réduction des aléas et de la vulnérabilité.

LE SAVIEZ-VOUS ? Des bornes d'observation du littoral héraultais

En 2025, le Département a installé 3 premières bornes d'observation sur les plages du littoral Héraultais (au grau d'Agde, à Frontignan-Plage et à Carnon). L'objectif de ce dispositif est simple, il s'agit d'aider les équipes scientifiques à observer et anticiper l'évolution de nos plages. Grâce à elles, chacun peut prendre des photos de la plage et les envoyer à l'observatoire départemental du littoral, participant ainsi au suivi de l'évolution du trait de côte. Ces photos permettront de comprendre par exemple les mouvements de sable, l'impact des tempêtes ou la limite terre – mer. Cet outil citoyen et interactif a été pensé dans le cadre de la stratégie Hérault littoral, en lien étroit avec les collectivités locales et le Conservatoire du littoral. Il a été déployé en partenariat avec les Communautés d'agglomérations Pays de l'or, Hérault Méditerranée et Sète Agglopôle Méditerranée, les Villes de Mauguio Carnon, Agde et Frontignan, l'Entente du Golfe d'Aigues-Mortes, et le Conservatoire du Littoral.

Culture

Montpellier, le 13 janvier 2026

Le Département de l'Hérault poursuit son engagement en faveur d'une culture inclusive, vecteur de cohésion sociale

En 2026, le Département de l'Hérault continue à rendre la culture accessible à tous par le biais d'actions et d'appels à projets, en jouant un rôle de facilitateur entre artistes, publics prioritaires et acteurs sociaux.

Des actions culturelles avec les publics des solidarités du Département

Le Département de l'Hérault fait le choix de centrer sa politique publique culturelle sur la dimension sociale et l'attention portée aux publics prioritaires et aux personnes les plus vulnérables. Convaincue que la culture est un véritable levier d'accompagnement éducatif social et humain, la collectivité poursuit cet engagement en soutenant des projets d'éducation artistique et culturelle. Ces actions rassemblent des acteurs du champ social et culturel, et une mixité de publics, dans une démarche intergénérationnelle et innovante. L'Éducation Artistique Culturelle (EAC) à tous les âges de la vie implique la mobilisation et la co-construction de tous les partenaires et des personnes pour développer des projets qui répondent à leurs envies.

Le projet Kaléidoscope met en dialogue un territoire en 2026

Le Département et la Scène de Bayssan portent des actions orientées vers l'accès à la culture pour tous, la rencontre entre des publics de tous horizons, le soutien à la création et à la diffusion du spectacle vivant sur l'ensemble du territoire héraultais. Ainsi, ces deux entités visent à travers l'appel à projets Kaléidoscope à :

- Favoriser le lien entre différents acteurs et avec le territoire par la création artistique ;
- Promouvoir l'accès à la création contemporaine en associant pratiques amateurs et professionnelles ;
- Renforcer le pouvoir d'agir des personnes et des collectifs impliqués.

Service presse Département Hérault

Laura ROLAND 04 67 67 67 04 – 07 89 05 05 44

Eléonore AVENET 04 67 67 67 23 – 07 70 00 69 38

Florence BALDIT 04 67 67 49 04 - 06 46 12 70 09 (Béziers et Ouest du Département)

presse@herault.fr

Après le lancement d'un appel à projets en juillet 2025, les projets retenus seront développés dans le cadre de **création partagée**, visant à mettre en dialogue un territoire, l'Ouest du Département de l'Hérault, et ses habitants autour d'un projet artistique qui se déroulera durant le 1^{er} semestre 2026. Le projet donnera lieu à la **création d'un spectacle participatif**, présenté sur deux sessions au **théâtre Michel Galabru de la Scène de Bayssan** en juin 2026 : une session réservée aux participants, à leurs proches et aux partenaires du projet, et une autre ouverte au grand public.

Ces projets mobiliseront les établissements suivants :

- **Cazouls-Lès-Béziers** : Collège Jules Ferry et École de musique communale
- **Nissan-Lez-Enserune** : Foyer de vie Cantaussels (APEAI) et EHPAD Louis Fonoll (Croix-Rouge)
- **Béziers** : Foyer de vie Montflourès (APEAI)

Par cette initiative, le Département de l'Hérault et la Scène de Bayssan affirment leur volonté de **rendre la culture accessible à tous**, tout en favorisant la rencontre, la création et la diffusion du spectacle vivant sur l'ensemble du territoire héraultais.

Après la réussite de l'initiative « Culture et Solidarités » en 2025, 9 nouveaux projets artistiques en 2026

Cette année 2026, 9 nouvelles structures, réparties sur tout le territoire, bénéficieront d'un projet de création artistique :

- **3 Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)** : Les Terres Rouges à Clermont-L'Hérault, Baldy à Agde et Montagnac et Les Mariniers à Sète.
- **3 Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)** : Lou Redoundel à La-Salvetat-sur-Agout, L'Orthus à Claret et Mireille Vidal à Saint-Thibéry.
- **3 Établissements d'Accueil Non Médicalisés (EANM) - Etablissements d'Accueil Médicalisés (EAM)** : EANM Daniel Mayer et EAM Domaine de la Bruyère à Lunel et Entre-Vignes, EAM Les Coteaux de Sésame à Pouzolles, EANM Robert Faliu à Saint-Geniès-de-Varensal.

Les projets retenus, choisis pour leur qualité artistique, de médiation et leur prise en compte des besoins des personnes, et soutenus par le Département à hauteur de 9 000 euros pour chacun d'eux, seront dévoilés en janvier, tandis que les premiers ateliers débuteront en avril.

Une première édition marquée par un bilan positif

Les **projets « Culture et Solidarités »**, impulsent la rencontre de publics prioritaires du Département de l'Hérault et d'équipes de création au sein d'établissements sociaux et médico-sociaux, à travers une grande diversité d'intervention, associant participants, professionnels et artistes.

En 2025, 9 établissements partenaires répartis sur le territoire, accueillant différents publics, ont participé à un projet :

- **3 Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)** : Actions Jeunes - Enclos Saint François, Marie Caizergues et L'Abri Languedocien
- Le **Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille**
- **3 Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)** : le Centre hospitalier EHPAD Les Asphodèles à Bédarieux, Les Aiguergelles à Mauguio, Jeanne Delanoue à Fontès
- **2 Établissements d'Accueil Non Médicalisés (EANM) - Etablissements d'Accueil Médicalisés (EAM)** : Plateforme Wallon Lainé à Montpellier, EANM Isabelle Marie à Quarante

Après avoir identifié les établissements partenaires, un appel à projets a été lancé en septembre 2024 pour examiner les candidatures des équipes artistiques et les projets de création partagée qu'elles souhaitaient proposer et développer avec les publics cibles, en adéquation avec le contexte et le parcours de vie des participants.

Parmi 39 candidatures, **9 projets ont été retenus**, un par établissement partenaire dont certains ont débuté dès mai 2025. Ces projets, ancrés dans le vécu des personnes, ont pris forme lors d'ateliers de création fondés sur l'expérience et le partage de pratiques artistiques.

CHIFFRES 2025

696 spectateurs au cours des **9** restitutions

26 artistes mobilisés

43 professionnels associés

145 participants

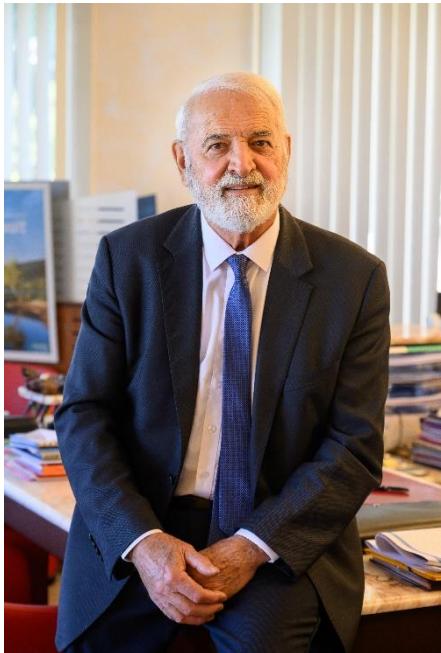
Ces échanges invitent à une introspection sur le bonheur, la peur, la perception du corps, la liberté, les convictions et croyances...

Au fil des semaines, ces rendez-vous culturels ont offert la possibilité à chacun de s'exprimer à travers une ou plusieurs formes d'art, selon les projets, et de laisser libre cours à son imagination pour enrichir un travail collectif de création.



Nourris par les contributions de tous les participants-es, les 9 projets ont donné lieu à des sorties d'ateliers et des échanges entre octobre et novembre 2025, sous de multiples formes, impliquant les acteurs et les artistes porteurs du projet.





LE MOT DU PRESIDENT

“

Dans une société traversée par la crise sociale et les inégalités, le Département de l'Hérault fait le choix d'une culture innovante, inclusive et solidaire.

Une culture qui relie, qui rassemble, qui répare et redonne confiance. Elle apporte de la joie et change les regards.

Dans un EHPAD, une MECS, un foyer, un collège, à la Scène de Bayssan ou encore à PierresVives, elle inspire, elle enchante. Une culture sociale construite avec les compagnies et les artistes héraultais et conçue comme un véritable service public de proximité. Une culture essentielle, profondément humaine, qui inspire, enchante et émerveille.

Parce que la beauté, le partage et l'émotion sont essentiels à la vie. Ici, la culture est solidaire.

”

Enfance et famille

Montpellier, le 13 janvier 2026

Le Département de l'Hérault accompagne les familles dans la parentalité et agit pour prévenir les situations à risque

La protection de l'enfance et le soutien à la parentalité sont au cœur des missions du Département de l'Hérault. Le Département a fait le choix d'intervenir de manière préventive et bienveillante pour garantir le bien-être des enfants et leur sécurité, et accompagner les familles dans l'exercice de leur parentalité. En 2026, il entend poursuivre et renforcer son action.

Accompagner à la parentalité et prévenir les risques

Chef de file de la protection de l'enfance, le Département a fait le choix de faire de la prévention une priorité en intervenant le plus précocement possible dans l'intérêt des enfants et des familles. L'intérêt supérieur de l'enfant est au cœur de l'action départementale, et à travers plusieurs actions d'accompagnement et de prévention, le Département intervient au plus près des familles.

Protection maternelle et infantile (PMI) : proximité et précocité des suivis de la santé des familles

Service gratuit, accessible à tous, la PMI assure des missions de prévention, de dépistage et de guidance parentale. Futures mamans, parents, bébés et enfants jusqu'à l'âge de 6 ans peuvent être suivis par des professionnels de santé (médecins, puéricultrices, infirmières, sages-femmes...). Ils assurent la vaccination infantile, des consultations de pédiatrie, des suivis de grossesse, des bilans de santé en école maternelle et des ateliers collectifs de prévention santé, et reçoivent les familles dans 50 lieux d'accueil répartis dans l'Hérault. Le suivi médical peut aussi s'exercer à domicile ou lors de consultations itinérantes via le bus PMI. Mineurs et majeurs peuvent également être reçus dans les 13 centres de santé sexuelle du Département pour des entretiens ou des consultations médicales en lien avec la contraception, la via affective et relationnelle, le dépistage des infections sexuellement transmissibles, l'accès à l'IVG...

En 2026, le Département entend poursuivre son action dans le cadre du nouveau contrat 2025-2027 signé avec l'Etat qui définit un plan d'actions renforcé, comprenant à la fois la poursuite et le renforcement d'actions déjà menées (visites à domicile, actions de prévention collectives ciblées, renforcement de l'offre départementale en santé sexuelle, développement des Maisons départementales des 1000 jours...) et de nouvelles actions convergentes avec celles du schéma départemental enfance et familles 2024-2028 (expérimentation d'équipes mobiles en psychopérinatalité, renforcement de l'accès à la ressource clinique préventive de la PMI...).

Service presse Département Hérault

Eléonore AVENET 04 67 67 67 23 – 07 70 00 69 38

Laura ROLAND 04 67 67 67 04 – 07 89 05 05 44

Florence BALDIT 04 67 67 49 04 - 06 46 12 70 09 (Béziers et Ouest du Département)

presse@herault.fr

Les Maisons départementales des 1 000 jours : un dispositif innovant

Parce que les 1 000 premiers jours de l'enfant sont une période déterminante, le Département de l'Hérault a fait le choix de déployer sur le territoire héraultais un dispositif innovant dédié aux familles, de la grossesse aux 3 ans de l'enfant : les **Maisons départementales des 1 000 jours**.



Véritables leviers de réduction des inégalités de santé, ces lieux promouvant la santé globale proposent une prévention universelle, enrichie et renforcée, accessible à toutes et tous. Ils complètent l'offre de la PMI déjà présente en territoire (consultations prénatales et infantiles, permanences de puériculture, ateliers collectifs de prévention précoce...) par de nouvelles interventions complémentaires de psychologues, psychomotriciens et orthophonistes. Au-delà de l'accueil individuel, ces lieux favorisent aussi la dynamique collective et partenariale : conférences, ateliers parents-enfants, café des parents, formations, rencontres interprofessionnelles...

Dans l'Hérault, 3 Maisons départementales des 1 000 jours ont été ouvertes à Montpellier, Frontignan et Béziers, lieux ressources uniques dédiés aux familles, de la grossesse aux 3 ans de l'enfant.

En 2026, deux nouvelles Maisons des 1000 jours seront inaugurées sur les territoires du Haut Languedoc Ouest Hérault à **Puissarguier** et de Petite Camargue à **Lunel**, témoignant de l'engagement du Département dans la prévention précoce universelle et la réduction des inégalités.

Une Maison des 1 000 jours à Béziers

Basée à Béziers en cœur de ville, au sein de la Maison des Solidarités départementales Eliane Bauduin, la Maison départementale des 1 000 jours a été inaugurée en 2025. Ouvert à toutes et tous, accessible de par sa proximité avec la gare routière, ce lieu permet une large satellisation des territoires et s'est construit sur la base des services offerts sur ce site depuis 2017 à travers le Service Territorial de PMI (STPMI) Béziers Centre Sud. Il propose :

- Des consultations de suivi de grossesse par les sages-femmes, des consultations de suivi pédiatrique par le médecin et les infirmières puéricultrices et des suivis en santé sexuelle par une sage-femme et une conseillère conjugale et familiale
- Des actions collectives de prévention
- Un réseau partenarial : une éducatrice de jeunes enfants présente en salle d'attente peut orienter les parents qui le désirent vers d'autres structures complémentaires voisines, tel que le lieu d'accueil enfants parents de la maison de la parentalité.

De nouvelles interventions centrées sur la santé globale du tout jeune enfant et son développement favorable ont également mises en place avec 3 demi-journées hebdomadaires de consultations ponctuelles de prévention précoce (orthophonie, psychomotricité, psychologie clinique) ainsi que des ateliers collectifs et des actions de prévention précoce complémentaires à destination des femmes enceintes, des enfants et des parents d'enfants dans la période des 1000 jours.



Soutenir les parents en difficultés et protéger les enfants en danger

Agir pour la protection de l'enfance ne signifie pas le retrait systématique de l'enfant de son foyer familial. **L'intervention des travailleurs sociaux du Département a d'abord pour objectif de restaurer un équilibre familial fragilisé.** Pour retisser le lien entre les parents et leur(s) enfant(s), plusieurs mesures d'aides et de soutien peuvent être proposées aux parents, dans leur intérêt et celui de l'enfant, comme l'intervention régulière d'un éducateur au domicile familial, qui veille au bien-être du jeune tout en aidant les parents dans leurs difficultés. Un accompagnement est aussi possible au sein d'un lieu d'accueil extérieur et collectif, qui met la famille au cœur du projet et redonne une place aux parents dans l'accompagnement de leur(s) enfant(s).

Cependant, **en cas de danger avéré de l'enfant ou de refus des parents de collaborer avec les services du Département, le juge des enfants (autorité judiciaire)** peut décider de confier un mineur à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) du Département, qui organise son accueil en famille d'accueil ou en structure collective : dans une Maison d'enfants à caractère social (MECS), un Lieu de vie et d'accueil (LVA) ou au Foyer départemental de l'enfance et de la famille (FDEF).

Dans l'Hérault, **plus de 6 000 enfants et jeunes majeurs bénéficiaires de la protection de l'enfance** sont actuellement suivis par les services départementaux ; 3 118 enfants sont confiés au Département par les magistrats ; 776 assistants familiaux sont agréés, dont 600 sont employés par le Département ; et 1 476 informations préoccupantes font l'objet d'enquête administrative.

En 2026, le Département a choisi de renouveler et renforcer plusieurs partenariats avec des associations spécialisées, afin de poursuivre et déployer des actions telles que le **dispositif « Un toit en avant »** qui lutte contre les sorties sèches de l'ASE, le **Comité des jeunes** visant à améliorer les services de la protection de l'enfance ou la mise en place de mentorats destinés aux mineurs et jeunes majeurs confiés à l'ASE.

Dans le cadre du **plan d'actions renforcé prévu dans le contrat 2025-2027 signé avec l'Etat**, le Département entend également poursuivre en 2026 son action en matière de protection de l'enfance (renforcement de l'équipe en charge des informations préoccupantes, accompagnement éducatif des enfants confiés à des tiers, lutte contre la prostitution des mineurs...) et développer de nouvelles actions (création de mesures d'accompagnement éducatif en milieu ouvert, création d'une équipe mobile intervenant auprès de mineurs en situation d'errance...).

Que faire en cas de doute de maltraitance sur un enfant ?

Nous avons tous l'obligation légale de d'alerter sur la situation d'un enfant dont la santé, la sécurité, la moralité, sont en danger ou en risque de l'être. Ou que ses conditions d'éducation, de développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromis ou en risque de l'être. La non dénonciation de ces faits-là est passible de sanctions pénales.

Comment alerter ?

- ➔ **119 Allo enfance en danger** : appel gratuit, 7j/7 et 24h/24. Également accessible par chat (taper 119 sur son moteur de recherche)
- ➔ **17 Gendarmerie-Police secours** : appel gratuit, 7j /7 et 24h /24
- ➔ **15 ou 112 Services d'urgence**

Enfin, les **services du Département** sont également à l'écoute, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, au numéro gratuit suivant : **04 67 67 65 62** ou sdip34@herault.fr

Lutter contre les violences faites aux femmes

Le Département est engagé et volontariste en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants ; et développe différentes actions sur le territoire pour accueillir et accompagner les familles concernées.

Il a ainsi mis en place **6 intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG)** permettant un accueil et une intervention qualifiés auprès des victimes de violences au sein des commissariats et des brigades et assurant un rôle d'interface entre les différents acteurs (sécurité, justice, santé et action sociale) pour un accompagnement global des personnes. Le déploiement de 6 ISCG permet de couvrir les zones de la police sur les **commissariats de Montpellier, Sète et Béziers** et sur les **zones de la gendarmerie de Béziers, Lodève et Pézenas, et Castelnau et Lunel**.

Parallèlement, le Département assure un accueil de proximité dans **les Maisons des Solidarités (MDS), les Services départementaux des solidarités (SDS) et les centres de santé sexuelle**. Ces lieux proposent à chaque héraultais de rencontrer gratuitement des professionnels de la solidarité départementale ainsi qu'un accompagnement social global aux victimes de violences intrafamiliales (mises à l'abri, aides financières, accès aux droits, accès au logement, soutien à la parentalité). Les agents des MDS participent également aux travaux des 10 réseaux interprofessionnels et en co-animent aux cotés des associations avec pour objectif de renforcer leur coordination et de développer de nouveaux outils de prise en charge.

En 2026, le Département entend également poursuivre et renforcer son action en faveur des **familles monoparentales et/ou victimes de violences conjugales et leurs enfants de moins de 3 ans hébergés en hôtel**, en proposant **un soutien et un accompagnement** dans les différentes démarches nécessaires à une évolution de leur situation et dans l'élaboration d'un nouveau projet de vie. Chaque année, **près de 300 familles monoparentales** sont ainsi « **mises à l'abri** » dans le cadre de l'hébergement d'urgence, avec une durée d'hébergement qui s'allonge en raison des difficultés de relogement. Il s'agit aussi de réduire les durées d'hébergement à l'hôtel, en **favorisant le relogement des femmes enceintes et/ou des familles monoparentales ou victimes de violences conjugales** par le biais de cet accompagnement social renforcé.

J'ai besoin d'aide en urgence. Qui appeler ?

- ➔ **17 Services de police ou de gendarmerie** en cas de danger grave et immédiat (7j/7, 24h/24, *appel gratuit*)
- ➔ **115 Hébergement d'urgence** quand les services sociaux sont fermés et que vous avez besoin d'être hébergé en urgence (7j/7, 24h/24, *appel gratuit*)
- ➔ **39 19 Numéro d'écoute national Violence Femmes Info** pour les femmes victimes de violences. Il propose une écoute, informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge (7j/7, 24h/24, *appel gratuit et anonyme*)

Géoparc Terres d'Hérault

Montpellier, le 13 janvier 2026

2026 sera une année de transition pour le Géoparc Terres d'Hérault

Verdict de l'UNESCO au printemps, mise en place d'un nouvel Etablissement Public Administratif (EPA), numérisation de la dalle de la Lieude, déploiement de nouvelles actions ... L'année 2026 sera riche et remplie de nouveautés pour le Géoparc Terres d'Hérault. Ses équipes sont mobilisées et engagées sur le terrain pour continuer à valoriser et préserver la géologie exceptionnelle du territoire.

La réponse UNESCO attendue au printemps

Suite au dépôt de son dossier de candidature fin 2024, le Géoparc Terres d'Hérault a reçu en **juin 2025** la visite de deux évaluateurs sur le territoire : **Martina O'Neil**, chargée de mission géoscientifique au Cuilcagh Lakelands Geopark (Irlande), et **Antonio Duarte**, ancien coordinateur du Geopark d'Arouca (Portugal).

Pendant une semaine, et grâce à la très forte mobilisation des partenaires, ils ont sillonné le Géoparc pour en découvrir toutes ses facettes.

Car l'examen de la candidature repose sur plus de **100 critères d'évaluation**, qui concernent l'environnement, la géologie bien sûr, mais aussi des thématiques plus transversales : éducation, développement économique, communication, protection, recherche scientifique



Visite de la Maison du Grand Site de France du Pont du Diable le 25 juin 2025

Service presse Département de l'Hérault
Florence BALDIT 04 67 67 49 04 – 06 46 12 70 09
presse@herault.fr

Le Conseil des Géoparcs de l'UNESCO a examiné le rapport d'évaluation des deux examinateurs lors de sa conférence annuelle au **Chili en septembre 2025**. D'autres candidatures ont été étudiées pendant cette commission, mais le Géoparc Terres d'Hérault était le seul à **représenter la France** cette année. L'UNESCO rendra **son verdict au printemps 2026**.

« *L'Hérault regorge d'une diversité exceptionnelle de roches, témoins de chaque ère d'une histoire qui commence... il y a 540 millions d'années. Pour préserver et valoriser ce patrimoine géologique unique, le Département candidate au label « Géoparc Mondial UNESCO ». Kléber Mesquida, Président du Département de l'Hérault* »

La création d'un nouvel EPA

Le **Géoparc Terres d'Hérault a franchi une nouvelle étape clé** fin 2025 avec la création d'un établissement public dédié. Cet EPA Terres d'Hérault, dont le **siège sera basé à Clermont-l'Hérault**, aura trois missions :

- **Animer le Géoparc Terres d'Hérault**, au travers de son plan d'action quadriennal ;
- **Coordonner et mettre en œuvre** le programme d'actions du Grand Site de France Salagou-Cirque de Mourèze ;
- **Gérer et valoriser** le Domaine Départemental du Salagou.



Les démarches Géoparc et Grand Site de France ont toutes deux comme objectif la préservation et la valorisation des patrimoines dans le respect des principes de développement durable. A travers leur géographie et les acteurs impliqués, elles s'appuient sur des composantes territoriales communes. Plusieurs géosites remarquables du Géoparc sont situés dans le périmètre du Grand Site de France et en constituent les joyaux.

L'EPA sera administré par un Conseil d'administration, où siégeront des élus du Département de l'Hérault ainsi des élus de l'ensemble des Communautés de communes du territoire couvert par ses missions :

- Communauté de communes du Clermontais
- Communauté de communes du Grand Orb
- Communauté de communes du Lodévois et Larzac
- Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault
- Communauté de communes des Avant-Monts ;
- Communauté de communes du Minervois au Caroux ;

- Communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc ;
- Communauté de communes Sud Hérault.

Le premier Conseil d'Administration de cet EPA sera organisé en **début d'année 2026**, pour une mise en place progressive de l'Etablissement dans le courant du **premier trimestre**.

La numérisation de la dalle de la Lieude

La Dalle de la Lieude est un des trésors du Géoparc, d'importance internationale. Elle raconte l'histoire de créatures bien plus anciennes que les dinosaures. Elles créatures étaient présentes il y a 270 millions d'année, au sein d'un vaste désert, temporairement submergé, entraînant la formation de lacs temporaires où ces dernières venaient s'abreuver. Ces espèces ont été découverte, grâce à leurs empreintes, visibles sur la Dalle, il y a environ 50 ans.

Afin de conserver la Dalle de la Lieude à très long terme, un projet de numérisation a été mis en place avec Jean-David Moreau, paléontologue expert en empreintes fossiles, basé au laboratoire de Paris-Saclay.

Durant l'été 2025, Jean-David Moreau a réalisé des relevés photogrammétriques (photos très hautes résolutions), qui permettront de créer une modélisation 3D. Ce travail est en cours de réalisation au laboratoire de Paris-Saclay, et devrait être finalisé vers le milieu de l'année 2026. Il vise à créer une représentation numérique, et ainsi de conserver cette trace scientifique unique au monde.



La poursuite d'un plan d'action ambitieux

Afin de remplir ses missions de valorisation et de préservation de la géologie exceptionnelle de l'Hérault, le Géoparc a mis en place selon un plan d'action en 5 axes :

- coordonner
- promouvoir
- préserver
- éduquer
- valoriser le tourisme durable

De nombreuses actions sont ainsi développées, avec en 2026 plusieurs nouveautés en projet.

Des projets à destination du grand public :

- Organisation d'un nouvel **événement festif** du type « Fête de la pierre » visant à mettre en valeur les patrimoines naturels, culturels et immatériels du territoire lors d'un rassemblement sur plusieurs jours ;
- Déploiement d'un **géoévénement** de type « Goûter le paysage » ;

- Déploiement de **l'exposition itinérante** du Géoparc ;
- Création d'un **raid multisport** découverte du patrimoine ;
- Participation aux **Journées Européennes de l'Archéologie** ;
- Mise en place de **conférences** à destination du grand public pour faire découvrir les joyaux du Géoparc Terres d'Hérault ;

De projets à destination des publics scientifiques et scolaires :

- Intervention du Géoparc dans les **écoles** ;
- Mise en ligne d'un **catalogue pédagogique** à destination des **scolaires** ;
- Valorisation du modèle 3D de la **Dalle de la Lieude** ;

Des projets destinés au secteur tourisme :

- Valorisation du **géosite de Coumiac** en lien avec la Commune et les acteurs du territoire ;
- Déploiement des **livrets géorandonnées** du Géoparc ;
- Mise en place **d'éductours** (journées de formation visant l'information et la promotion) pour les professionnels du tourisme ;
- Mise en place de **l'offre touristique « Science et Nature »** ;
- Participation à l'Assemblé Générale de la pierre sèche dans le cadre de **l'année de l'agropastoralisme** permettant de mettre en valeur notre patrimoine culturel et immatériel.

Routes

Montpellier, le 13 janvier 2026

Deux grands projets routiers pour faciliter le quotidien des Héraultais

A l'Est comme à l'Ouest de l'Hérault, le Département mène deux projets structurants avec une même ambition : fluidifier et sécuriser le trafic pour un cadre de vie apaisé. Deux chantiers qui connaîtront des avancées majeures en 2026.

Le Lien : une nouvelle phase de travaux lancée en ce début d'année

C'est l'un des taux de croissance démographique les plus forts de France ! Depuis près de 20 ans, l'Hérault accueille **12 500 habitants** supplémentaires en moyenne chaque année, pour l'essentiel dans l'aire urbaine de Montpellier. Une attractivité qui génère environ **37 000 déplacements quotidiens en plus**. Face à ce constat, l'aménagement du LIEN (Liaison Intercantonale d'Evitement Nord), entre Castries et Bel Air, représente de **nouvelles solutions de mobilité** en provenance et vers le Nord de l'aire montpelliéraise. Ses objectifs sont avant tout de réduire la pollution et de fluidifier les déplacements sur ce territoire.

En 2024 a été livré l'échangeur sud de Saint-Gély-du-Fesc. En 2025, ce sont 5 ouvrages de la section courante entre La Mosson et Bel Air qui ont été réalisés.

En janvier 2026 sont lancés plusieurs chantiers qui dureront 14 mois pour une **livraison au 1er trimestre 2027** :

- **Réalisation des 5 derniers ouvrages** de la section courante entre Bel Air et l'échangeur sud de Saint-Gély-du-Fesc (dont un ouvrage architectural non courant réalisé en béton fibré à ultra-hautes performances (« BFUP »)) ;
- **Aménagement de l'échangeur de Combaillaux** ;
- Poursuite des terrassements et concassage des matériaux pour **réutilisation sur place**.



Les dernières étapes seront la construction de la chaussée entre RD986 à Saint-Gély-du-Fesc et A750 à Bel Air, et la mise en service du LIEN, puis l'aménagement de l'échangeur Nord de Saint-Gély-du-Fesc.

Service presse Département Hérault

Eléonore AVENET 04 67 67 67 23 – 07 70 00 69 38

Laura ROLAND 04 67 67 67 04 – 07 89 05 05 44

Florence BALDIT 04 67 67 49 04 - 06 46 12 70 09 (Béziers et Ouest du Département)
presse@herault.fr

Rocade de Béziers : mise en service en mai 2026

Avec **50 000 véhicules/jour** sur la rocade de Béziers, le Biterrois est lui aussi concerné par la forte attractivité de l'Hérault.

Pour absorber le trafic toujours plus intense sur cette zone, le Département a choisi d'investir dans un projet majeur et structurant : la mise en 2x2 voies de la rocade de Béziers. Au total **15 km de voie neuve** seront réalisés pour contourner Béziers, permettant **30 % de circulation en moins dans la zone urbaine** de Béziers.

Ces **travaux visionnaires** ont démarré il y a **15 ans**. Ils entrent dans les dernières phases, avec l'une des dernières étapes clés : le chantier de l'Ardide.

Pour cette étape un **nouveau giratoire** est en cours de finalisation. Véritable échangeur, il permettra à la rocade de poursuivre son tracé sous le rond-point. Les véhicules voulant entrer ou sortir de la rocade à cet endroit stratégique pourront quant à eux utiliser les embranchements du nouveau rond-point.

Un **giratoire dénivelé** prend ainsi forme, sur le même principe que le rond-point Vincent Badie (surnommé Tressol ou Décathlon par les Biterrois) inauguré en 2015. La construction et la pose des **deux ponts** permettant la dénivellation sont désormais terminées et le carrefour giratoire est en service.

Autre point important de ce chantier, la pose d'un **nouveau pont**, à côté de l'existant, permettant le doublement de la voie qui passe au-dessus du **Lirou**. La charpente métallique, constituée de deux poutres de 70 m de long, est en place, ainsi que les dalles béton du tablier.

En suivant, les terrassements et la chaussée des raccordements ainsi que les finitions permettront en **mai 2026** une mise en circulation définitive à 2x2 voies et un passage de la rocade sous les ouvrages du giratoire.



Solidarités

Montpellier, le 13 janvier 2026

Le Département de l'Hérault solidaire sur l'ensemble du territoire

Chef de file des Solidarités, le Département de l'Hérault entend poursuivre en 2026 son engagement en faveur de la dignité, de la solidarité et du bien vieillir sur l'ensemble du territoire.

La solidarité est au cœur de l'action départementale. Pour que chaque Héraultaise et Héraultais puisse vivre dignement et en toute sécurité, le Département a choisi de s'engager avec l'ensemble de ses partenaires pour lutter activement contre la pauvreté, l'isolement, le mal logement et les violences intrafamiliales. La proximité des services départementaux permet ainsi de faciliter l'accompagnement dans l'accès aux droits, à un logement décent ou encore à un emploi durable.

Accès aux droits : déployer un service public de proximité

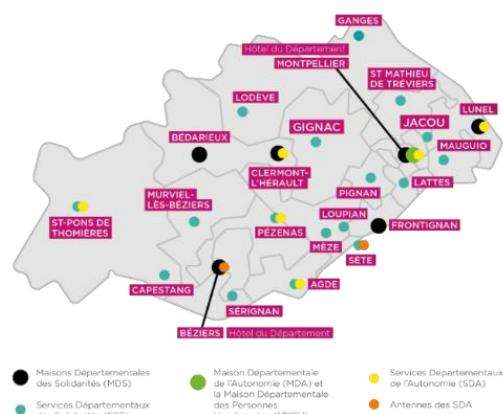
Les Maisons départementales des solidarités (MDS) accueillent le public et offrent un accompagnement individuel des usagers pour toutes demandes allant des questions de PMI, d'action sociale et de logement, de la protection de l'enfance, l'accompagnement au retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA mais aussi le traitement des sollicitations relevant du handicap ou de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Pour plus de proximité, la Département a déployé les Services Départementaux des Solidarités (SDS) dans lesquels les travailleurs sociaux du Département reçoivent le public pour être toujours au plus près des Héraultais et les accompagner dans leurs démarches d'accès aux droits d'action sociale et d'insertion.

L'objectif : soutenir la population sur l'accès aux droits, l'accès au logement ou le maintien dans le logement, l'insertion, la parentalité ou les difficultés éducatives et de protéger les plus vulnérables, notamment les victimes de violences intrafamiliales.

Les professionnels de l'action sociale accueillent ainsi la population héraultaise et l'accompagnent dans ses démarches :

- L'assistant(e) de service social,
- L'assistant(e) administrative,



Service presse Département Hérault

Eléonore AVENET 04 67 67 67 23 – 07 70 00 69 38

Laura ROLAND 04 67 67 67 04 – 07 89 05 05 44

Florence BALDIT 04 67 67 49 04 - 06 46 12 70 09 (Béziers et Ouest du Département)
presse@herault.fr

- L'éducateur(trice) spécialisé(e),
- Le conseiller(e) en économie sociale,
- La sage-femme,
- La puéricultrice,
- L'infirmier(e),
- Le médecin.

En 2026, le Département de l'Hérault a fait le choix de poursuivre son action afin de rendre plus accessible l'accès aux services publics des Héraultaises et Héraultais à travers **un maillage territorial étendu et adapté aux réalités territoriales et aux besoins des habitants**. 6 Maisons Départementales des Solidarités (MDS) et 37 Services Départementaux des Solidarités (SDS) ont déjà été implantés de manière stratégique sur l'ensemble du territoire, couvrant les grands bassins de vie (Béziers, Lunel, Montpellier, Sète, Frontignan, Clermont-l'Hérault et Bédarieux). D'ici 2028, **deux SDS existants seront transférés dans de nouveaux locaux à Gignac et sur l'île de Thau** pour améliorer l'accueil du public et mieux répondre aux besoins de ces territoires.

Renforcer la lisibilité de l'action départementale sur le territoire lunellois

Le 3 décembre dernier, une nouvelle **Maison départementale des Solidarités (MDS)** a été **inaugurée regroupant 2 services territoriaux des solidarités** (le STS Lunel château d'eau au sein du site de la MDS Pierre Soujol et le STS Lunel Arènes), **le service départemental d'insertion et le service départemental de l'autonomie**.

Ce regroupement des services, synonyme d'efficience, de mutualisation et de cohérence territoriale, vise à faciliter la prise en charge des usagers et symbolise l'engagement durable du Département en faveur du lien social, de la cohésion territoriale et du service rendu aux habitants. Un nouveau site qui vise à répondre de manière concrète aux besoins sociaux du territoire lunellois, renforcer la lisibilité de l'action départementale et à offrir aux usagers un parcours simplifié, cohérent et accessible, dans un esprit de proximité, d'écoute et de solidarité.

Symbolisant l'engagement durable du Département en faveur du lien social, de la cohésion territoriale et du service rendu aux habitants, **ce nouveau site vise à répondre de manière concrète aux besoins sociaux du territoire lunellois, renforcer la lisibilité de l'action départementale et à offrir aux usagers un parcours simplifié, cohérent et accessible, dans un esprit de proximité, d'écoute et de solidarité**.



Inauguration le 3 décembre 2025 de la MDS de Lunel en présence du Président du Département de l'Hérault Kléber Mesquida, du Préfet de l'Hérault François-Xavier Lauch, des élus locaux et conseillers départementaux du canton ainsi que de Vivienne Soujol, épouse de Pierre Soujol © Département de l'Hérault

Autonomie et handicap : le Département mène une politique volontariste

Les actions en direction des séniors et des personnes en situation de handicap sont un axe majeur des politiques de Solidarité déployées par le Département. Au cœur de ses priorités : la volonté de proposer des solutions adaptées pour permettre **le maintien à domicile et l'inclusion des personnes en perte d'autonomie** dans des conditions optimales.

Un Schéma départemental autonomie 2023-2027

Le Département a défini les priorités en matière d'actions départementales à destination des publics vieillissants et en perte d'autonomie, qu'ils soient personnes âgées ou en situation de handicap, s'articulant sur 3 axes prioritaires :

- La refonte de l'offre médico-sociale,
- L'inclusion
- Et le maintien à domicile dans de bonnes conditions.

Et il prévoit **la création de places et de solutions conjointes d'hébergement avec l'ARS sur 5 ans**. Ainsi qu'un soutien particulier apporté aux aidants, dont l'implication est primordiale, en leur proposant des solutions de répit.

Un service de proximité dédié à l'autonomie et au handicap

Pilotée par le Département, **la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)** et **la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** de l'Hérault réunit les services dédiés à l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Les professionnels qui y exercent instruisent les demandes pour accéder à des droits, évaluent les besoins en tenant compte des projets de vie et de leur évolution pour y associer l'aide nécessaire. Et informent, orientent et accompagnent les usagers dans leurs démarches : compensation du handicap, perte d'autonomie, prestations, soutien aux aidants...

Répartis sur l'ensemble du territoire héraultais, **8 Services départementaux de l'autonomie (SDA)**, dont **2 antennes à Béziers et Sète**, permettent également de faciliter l'accès à l'information et aux traitements des demandes du public concerné par la perte d'autonomie ou une situation de handicap.

En 2026, le Département lancera les travaux de **l'extension de la Maison départementale de l'autonomie (MDA)** située à Montpellier permettant, d'ici 2028, le regroupement des services de la solidarité (Action sociale et du logement, et Protection maternelle et infantile) et pour le public, une proximité des services publics renforcée.

Une meilleure coordination territoriale

Pour offrir aux personnes en perte d'autonomie **un service public de proximité**, le Département de l'Hérault s'est engagé à coordonner, en lien étroit avec l'Agence régionale de santé (ARS), **le Service public départemental de l'autonomie (SPDA)** qui repose sur un principe clair : garantir à chaque citoyen un accompagnement humain, équitable et coordonné sur l'ensemble du territoire. Il a pour but de **simplifier les démarches des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants**, en encourageant la coordination des institutions travaillant dans le champ de l'autonomie.

Le Département intervient autour de **4 missions essentielles** :

- L'accueil, l'information, l'orientation et la mise en relation ;
- L'instruction des demandes et l'accès aux droits ;
- Le soutien à des parcours personnalisés et continus ;
- Le repérage des fragilités et la prévention de la perte d'autonomie.

Améliorer l'accès à l'information et la qualité de l'accompagnement

Le Département finance les services autonomie à domicile (SAD) pour les bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH) : aides aux actes essentiels de la vie (aide à l'habillage, aide au repas...). Si les prestations proposées sont de plus en plus nombreuses, le Département veille à une qualité de service public adapté pour faciliter le maintien à domicile et aider les personnes à sortir de l'isolement.

Afin d'**améliorer la qualité de l'accompagnement des publics**, et dans **une démarche de participation citoyenne**, le Département a choisi de prendre en compte l'avis des usagers et définit ses actions en vue d'améliorer la qualité de la relation avec les publics et les accompagner dans leurs démarches d'accès au droit.

Pour **une meilleure prise en charge des demandes des usagers** des améliorations techniques ont été réalisées en 2025 telles que :

- **La mise en place d'un central d'appel** permettant d'améliorer la réponse aux appels (350000 appels / an) et fluidifier les échanges entre les services départementaux et les usagers
- **La numérisation des dossiers** (2 millions de pages/an) favorisant un meilleur traitement des 500 demandes quotidiennes reçues par la MDA qui délivre chaque année 135 000 décisions pour 137 000 héraultais en situation de handicap et 40 000 personnes âgées.

En 2026, la mise en œuvre des téléservices pour les publics permettra de réduire le temps de traitement et d'instruction des demandes des usagers à la MDA, et ainsi palier la hausse importante des volumes de demandes dans le champ du handicap.

Un pacte territorial en prévention, santé et autonomie

Face aux défis croissants liés à la démographie médicale, au vieillissement de la population, aux besoins croissants en santé publique, le Département de l'Hérault a choisi de s'engager pleinement dans le **Pacte territorial en prévention, santé et autonomie jusqu'en 2028**, un outil stratégique initié par l'État en lien avec les collectivités locales et les acteurs de santé, visant à lutter contre les inégalités territoriales d'accès aux soins et à renforcer l'offre de santé (au sens de l'OMS) dans les territoires sous-dotés.

En 2026, le Département poursuivra son action au côté de l'ARS pour :

- Dynamiser et adapter **la prévention et la promotion de la santé** aux âges clés et aux lieux de vie
- **Accompagner chaque personne** pour lui permettre d'être actrice de sa santé sur l'ensemble des territoires
- **Renforcer l'accès pour tous à une prise en charge adaptée** aux besoins de santé sur l'ensemble du territoire
- **Renforcer la coordination des acteurs** pour assurer la continuité des prises en charge
- **Promouvoir et garantir la qualité, la sécurité et la pertinence** des prises en charge et des accompagnements
- **Soutenir l'attractivité des métiers de la santé**

LE SAVIEZ-VOUS ? Des services solidaires et inclusifs dans tout l'Hérault

Le Département et ses partenaires locaux œuvrent pour faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, afin de permettre à tous de s'épanouir. De nombreux dispositifs sont déployés pour les accompagner ainsi que leurs proches :

- **Maintien à domicile : grâce à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)**, les personnes de 60 ans et plus peuvent bénéficier d'une aide humaine (ménage, repas, accompagnement), de matériel adapté ou de travaux pour sécuriser leur logement.
- **Soutien aux aidants** : aide au répit, relais en cas d'absence, formations et ressources pour mieux accompagner un proche.
- **Solutions d'hébergement** : information et accompagnement dans la recherche d'une place en EHPAD, en accueil de jour ou temporaire, ou en accueil familial.
- **Prévention de la perte d'autonomie** : ateliers collectifs sur la nutrition, la mémoire, l'activité physique, la prévention des chutes et le maintien du lien social, soutenus par la Conférence des financeurs de la prévention.
- **Un formulaire unique pour simplifier l'accès aux aides à l'autonomie pour les personnes âgées** a été également été mis en place avec la Carsat et la MSA afin de faciliter et simplifier l'accès aux droits, d'améliorer la compétence et la coordination des réponses apportées, et contribuer à l'amélioration de la qualité du service rendu en répondant mieux aux besoins. + d'infos : mda.fr